



Ordonnance de télécom CRTC 2005-99

Ottawa, le 10 mars 2005

1. Le Conseil **approuve** la demande de révision tarifaire suivante à compter de la date de la présente ordonnance. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bruce Municipal Telephone System	110	le 1 ^{er} novembre 2004 et 28 février 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>